



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2023-07-02

Séance du jeudi 6 juillet 2023

Date convocation :  
26 juin 2023

Nombre de membres  
en exercice  
23

Présents  
16  
Votants  
22

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Véronique TERRANA à Josette VELAY, Corinne CAPEL à Madeleine MARTINEZ, Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Pierre DELCASSO à Pierre JEAN, Dominique PASQUIER à Hervé BRAHIC, Michel DUSSAUD à Vincent TAURELLE

Absent : Charly MARTIN.

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de revaloriser les tarifs des repas de la cantine municipale.

**TARIFS REPAS  
CANTINE  
2023**

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide d'appliquer les tarifs suivants :

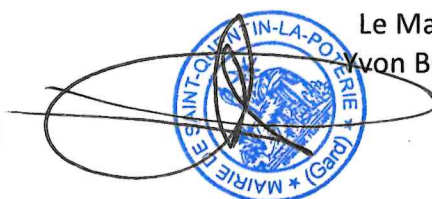
Type de tarification des repas	Tarif repas
Elève écoles maternelle et élémentaire domicilié sur la commune	4.00 €
Elève écoles maternelle et élémentaire non domicilié sur la commune	4.60 €
Adulte	4.60 €
Enfant de l'ALSH	3.40 €
Enfant allergique	1.80 €
Tarif d'urgence : enfant non-inscrit en cantine	6.00 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> aout 2023.

Ainsi fait à St Quentin-la-Poterie, les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire compte  
tenu de sa transmission en  
préfecture le  
et de sa publication le

11 JUIL. 2023



Le Maire,  
Yvon BONZI

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20230706-2023-07-02-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023